



Procès-verbal du Conseil de participation
du mardi 15 septembre 2020

Début de la séance à 17 h 00

Levée de la séance à 18 h 45

Présents :

Les représentants du P.O. :

Monsieur David CORDONNIER – Echevin de l’Instruction publique

Madame Pamela VERSEE – Assistante administrative service Education

Madame Valérie LEGA – Directrice Clair-Vivre Omega

Madame Valérie PASTEYNS – Directrice Clair-Vivre Alpha

Madame Cécile VANDERMEIREN – Secrétaire Clair-Vivre Alpha

La représentante de l’équipe PSE :

Madame Audrey CARRETTE – infirmière scolaire PSE

La représentante du personnel d’entretien :

Madame Monique MARIN – Concierge

Les représentants de l’équipe éducative :

Madame Anne TROTTA – éducatrice Omega

Madame Elodie HENNAUT – éducatrice Alpha

Madame Joanne BOULVIN – puéricultrice Alpha

Madame Angélique MARRA – institutrice 5/8 Alpha

Madame Magali CERFONT – institutrice Omega

Les représentants des parents (A.P.) :

Madame Nathalie HERR

Madame Amandine de le COURT

Monsieur Nino PEETERS

La séance est ouverte à 17h.

Monsieur CORDONNIER prend la parole et salue l'assemblée.
Il se présente et propose que chacun fasse de même lors d'un tour de table.

Point 1 – Approbation des frais scolaires

Les estimations de frais scolaires ont été envoyées au préalable par mail aux participants.

Madame PASTEYNS commente pour CV Alpha que les montants sont balisés pour les classes de maternelle et des subsides alloués par la FWB pour les élèves d'accueil, de M1 et de M2. En classe de 5/8, les montants varient en fonction qu'il s'agisse d'un enfant de M3 ou de P1-P2. Le montant des sorties est un montant maximum estimé pour l'année scolaire mais il sera lié au vécu de la classe.

Les classes de dépaysement peuvent toujours avoir lieu mais la participation des parents étant plafonnée à 100 € sur tout le cycle maternel (càd M1-M2 et M3), il est très difficile de trouver des séjours transports inclus ne dépassant pas ce prix-là. De plus, cela implique en 5/8, que la participation des parents ne peut plus être réclamée pour un élève de M3 qui serait déjà parti en M1-M2. Il faudrait donc trouver de quoi les subsidier.

Madame LEGA commente pour CV Omega qu'il n'y a pas de plafond en primaire et souligne la distinction faite entre les frais d'activités obligatoires et les frais facultatifs. Elle rappelle qu'en ce qui concerne les classes vertes des P3 et les classes de neige des P6, des étalements de paiement sont prévus. Une épargne depuis la P5 est d'ailleurs instaurée pour les classes de neige. L'école peut également compter sur les fonds d'aide de l'A.P.

Les frais scolaires sont approuvés par les membres du Conseil.

Points 2 et 3 – Protocole de rentrée et procédure ONE

Les protocoles et procédures ont été envoyés au préalable par mail aux participants. Ces documents permettent de planifier tous les cas de figure relatifs au covid-19.

Monsieur CORDONNIER résume la procédure en cas de cluster : il y a mise en quarantaine de toute la classe (maternelle ou primaire) si 2 élèves d'une même classe sont testés positifs.

Si c'est l'enseignant qui est testé positif : **en maternelle**, toute la classe est mise en quarantaine (sachant qu'il a pu être sans masque avec ses élèves puisque, pour lui, le port du masque est uniquement obligatoire en présence d'adultes). Par contre, **en primaire**, la classe continue et seul l'enseignant est remplacé (puisqu'il aura porté son masque en permanence).

Le PSE est chargé de transmettre les bonnes infos aux parents concernés.

Point 4 – Repas chauds sans viande

Madame HERR souhaite revenir sur le sondage relatif l'adhésion ou non des parents à des repas chauds sans viande soumis par l'A.P. l'an dernier.

Madame LEGA en expose les résultats : il y a eu 166 réponses sur 851, parmi lesquelles 96 « oui ». Ce nombre étant déjà trop élevé pour être accueilli dans le réfectoire de l'école, il est impossible de concrétiser cette proposition.

Monsieur CORDONNIER précise qu'il n'y a pas d'opposition de principe pour autant que ce service puisse être de qualité, ce qui n'est pas le cas avec l'infrastructure et la logistique actuelles. Des travaux pour un réfectoire adéquat ne peuvent être envisagés qu'à long terme.

Madame TROTTA - en charge de la surveillance des élèves au réfectoire - explique qu'il existe déjà une différenciation entre les plus petits (5/8) et les plus grands (P3 à P6) qui se servent eux-mêmes et que d'y ajouter la distinction entre les repas avec viande et sans viande relèverait de l'impossible dans le délai imparti du temps de midi pour le bien-être des enfants.

Il en est de même pour Germinal où les enfants mangent dans leur classe et vont chercher leur assiette de repas chaud sur le chariot dans le couloir du pavillon, ajoute Joanne BOULVIN.

Madame HERR insiste sur le fait d'être plus inclusifs pour promouvoir une alimentation saine sachant que beaucoup d'élèves du repas tartines apportent des aliments pas très sains, ce qui ne serait pas le cas s'ils pouvaient choisir des repas chauds qui leur conviennent.

Monsieur CORDONNIER souligne que les menus de la semaine comprennent déjà un jour végétarien, un jour de poisson, ainsi que du porc servi uniquement le mercredi. De plus, il obtient confirmation de Madame MARIN que la viande arrive dans des récipients séparés et est également cuite à part. Pour finir, il affirme que le P.O. tente de faire diminuer le prix des repas chauds.

Point 5 – Marchand de glace

Ce point est clôturé, la question ayant été réglée par échange de mails.

Point 6 – Heures de Néerlandais

Madame HERR explique que l'A .P. a contacté la FAPEO (Fédération des Associations de parents de l'Enseignement Officiel), afin d'interpeler la FWB pour que soit subsidié le nombre d'heures de néerlandais imposé.

Monsieur CORDONNIER affirme qu'une réflexion est en cours à ce sujet et que le P.O. s'enquiert de savoir comment font les écoles dans les autres P.O.

Point 7 – Changement des heures de classe

Monsieur CORDONNIER explique qu'il s'agit d'un souhait du P.O. d'uniformiser les horaires pour toutes les écoles communales. Afin de terminer à 15h (au lieu de 15h20 à

Clair-Vivre), c'est le temps de midi qui a été réduit, considérant que celui-ci était fort long et à faible implication pédagogique.

Madame LEGA précise que ce temps de midi qui débute toujours à 12h10, se termine maintenant à 13h20 (au lieu de 13h40). Toutefois, les enseignants qui surveillent le repas tartines restent en classe jusqu'à 12h40 (au lieu de 12h30 précédemment). Les élèves du repas chaud reviennent du réfectoire vers 12h45. Tous peuvent jouer et se défouler jusqu'à 13h20.

Monsieur CORDONNIER affirme, sous réserve de vérification, qu'afin de ne pas pénaliser les parents suite à l'avancement de la fin des cours à 15h (au lieu de 15h20 précédemment), le tarif des garderies ne change pas.

Point 8 – Cours de langue

Madame HERR explique qu'un cours d'italien est nouvellement organisé, en plus du cours d'arabe déjà proposé l'année passée et du cours d'anglais dont l'organisation par l'A.P. se fera également prochainement.

Elle confirme que ces 3 cours se donneront le mercredi après-midi dans le même nombre de locaux qu'octroyé l'année passée - à savoir 4 à Clair-Vivre centre et 2 à Germinal - Madame MARIN insistant sur le fait qu'il n'est pas possible d'en céder plus sachant qu'il y a également les garderies et les études empêchant les femmes de ménage de nettoyer les classes tant qu'elles sont occupées.

Madame LEGA rappelle que le mercredi, il n'y a pas d'ouverture des portes entre 13h20 et 15h20.

Point 9 – Vente au profit de l'A.P.

Madame LEGA explique que les ventes de toutes sortes (bics, bougies, œufs en chocolat « Make à Wish », ...) parasitent les ventes que l'école souhaite faire au profit des élèves ayant des difficultés de paiement pour les classes de dépaysement ou autre. Elle souhaiterait une réflexion commune pour déterminer ce qui pourra être vendu.

Il serait préférable que les produits à vendre soient fabriqués par les élèves eux-mêmes (ou éventuellement par leurs parents lorsqu'il s'agit de pâtisseries, par exemple).

Madame HERR reste ouverte à la discussion mais insiste sur le fait qu'il est primordial que l'A.P. puisse avoir des rentrées de fonds pour pouvoir continuer à organiser des projets pour les élèves.

Point 10 – Divers

1) Madame BOULVIN soulève la problématique de l'achalandage des produits d'hygiène et l'absence de responsable du personnel d'entretien à Germinal. Madame MARIN affirme s'y rendre tous les lundis après-midi, mais ne sait malheureusement pas être partout.

Monsieur CORDONNIER s'engage à relayer l'information pour trouver une solution.

2) Madame TROTTA fait remarquer qu'il n'y avait aucune pharmacie pour soigner deux accidents qui se sont produits ce jour. Madame CARRETTE affirme les avoir préparées et envoyées. Madame VERSEE est chargée de voir ce qu'il en est à la première heure le lendemain.

3) Monsieur PEETERS aimerait des éclaircissements concernant l'horaire unique de la piscine (entre 8h30 et 9h30 pour Clair-Vivre) dont ont parlé les enseignantes de maternelle.

Monsieur CORDONNIER explique que l'autorité de tutelle impose un protocole pour la réouverture de la piscine, obligeant à alterner les périodes d'1h de bassin et 1h de nettoyage. Le P.O. a donc tenté d'aménager des plages horaires pour les écoles de la commune, tout en laissant le choix aux pédagogues de faire le déplacement ou non dans un laps de temps si réduit.

Madame BOULVIN explique que grâce au fait que le Triton est sur leur chemin, il a été possible de demander aux parents des maternelles de Germinal d'y amener eux-mêmes leur enfant déjà muni de son maillot à 8h30 le jour de piscine. Ce qui n'est pas le cas pour les maternelles du Centre qui ne vont donc pas à la piscine actuellement.

4) Monsieur CORDONNIER fait valider par l'assemblée les dates des différents Conseils de participation proposées, à savoir le 15/9/2020, le 15/12/2020, le 16/3/2021 et le 15/6/2021.

Madame LEGA demande à l'A.P. de transmettre ses points 10 jours avant chaque date.

Madame HER fait remarquer que le courrier de convocation n'est pas parvenu aux membres de l'AP. Pour éviter que cela ne se reproduise, Monsieur CORDONNIER propose de s'en tenir aux convocations par mail.

Aucun autre point n'est abordé.

La séance est levée à 18h40.

*C. VANDERMEIREN
Secrétaire*

*D. CORDONNIER
Président*